

FOIRE AUX QUESTIONS - RENOUELEMENT EN LIGNE- 2018

1- Comment j'accède au renouvellement en ligne?

Vous devez cliquer sur le lien envoyé par courriel dont l'objet est: **OTPQ-cotisation professionnelle 2018-2019**.

2- Quand le document s'ouvre, qu'est-ce que je dois écrire?

Vous mettez à jour les informations qui s'y trouvent. Si ces informations sont exactes, vous pouvez passer à la page suivante. Sinon, vous pouvez apporter les corrections.

3- J'essaie d'aller dans la section des membres sur le site web de l'Ordre pour procéder à mon renouvellement, mais je ne sais pas où aller?

Le renouvellement ne se fait pas à même la section des membres sur le site web. Il se fait à partir du lien que nous vous avons fait parvenir par courriel et qui vous permet d'accéder à votre fiche personnelle.

4- Comme à chaque année, je désire renouveler en postant un chèque ou bien un spécimen de chèque (pour prélèvements bancaires). Le renouvellement en ligne n'est donc pas pour moi?

Faux. Lorsque vous serez arrivé à la **page 6** du renouvellement en ligne, sélectionnez votre mode de paiement **imprimez la page** et agrafez-y votre chèque (si vous avez changé de compte bancaire. Sinon, nous utiliserons le spécimen de l'an dernier), puis postez le tout à l'adresse indiquée au bas de la page 6 du formulaire.

Un seul versement : votre chèque doit être daté au plus tard au **1^{er} avril 2018**.

Prélèvements bancaires : les paiements seront prélevés le 10^e jour de chaque mois d'avril à janvier. Joindre un nouveau spécimen à chaque année.

5- Est-ce que je peux imprimer ma fiche comme reçu?

Oui. Vous aurez la possibilité de cliquer sur une fenêtre qui vous le proposera.

6- Si l'application se ferme avant que j'aie pu terminer mon renouvellement ou si je dois arrêter momentanément mon renouvellement; est-ce que je pourrai retourner dans ma fiche?

Oui, tant que vous n'avez pas complété le processus et « soumis » le document à la fin.

7- Je veux indiquer le nouvel employeur pour qui je travaille, mais son nom n'apparaît pas dans votre base de données; Que dois-je faire?

Vous devez alors cliquer sur le mot **courriel** (écrit en bleu) dans le texte au bas qui est apparu. Alors, votre boîte courriel s'ouvrira avec l'adresse du destinataire. Vous pourrez inscrire les coordonnées de cet employeur et envoyer le courriel. Une confirmation vous parviendra plus tard.

8- C'est toujours le nom de mon ancien employeur qui apparaît, et ce, même si j'ai inscrit mes nouvelles coordonnées d'emploi; est-ce normal?

C'est normal. Poursuivez tout de même à l'autre étape. Le préposé à l'entrée des données à qui vous avez envoyé un courriel mettra à jour ultérieurement les nouvelles coordonnées de votre emploi et vous recevrez une confirmation par courriel plus tard.

9- J'ai changé de statut, mais je n'arrive pas à l'indiquer dans ma fiche?

C'est normal. Vous devez obligatoirement soumettre une preuve papier au siège de l'Ordre qui autorisera le nouveau statut. Dans ce cas, vous servir du formulaire papier pour compléter votre renouvellement et nous le poster dans l'enveloppe pré adressée avec cette la preuve confirmant votre nouveau statut.

10-Je veux payer par carte de crédit la somme prévue pour un autre statut, mais je n'y arrive pas?

C'est normal. Vous ne pourrez payer en ligne (par carte de crédit) **que la somme rattachée au dernier statut inscrit à votre dossier.** Pour changer le statut suivre les instructions indiquées à la question 9.

11-Lorsque vient le moment de compléter le paiement par carte de crédit on me demande à nouveau de m'identifier, est-ce normal?

Oui. Par mesure de sécurité l'application Paiement Optimal (Netbank), créée par Desjardins, vous demandera de vous identifier et vous demandera certaines coordonnées.

12-Vais-je recevoir une confirmation de mon renouvellement?

Oui. Le système va émettre un numéro de confirmation. Notez-le.

13-À quel moment vais-je recevoir ma carte de membre 2018 et mon reçu d'impôt pour l'année 2017?

Attention! Le reçu d'impôt est la partie détachable (haut) de votre carte de membre qui a été posté en mai dernier.

Comme à chaque année il vous est posté, à la fin avril - début mai

Pour toute question veuillez communiquer au 1-800-561-3459 poste 105 OU encore écrire à cotisation@otpg.qc.ca